



**COMPTE - RENDU**  
**du Conseil Municipal du 23 mai 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Jean-Marie VIALLE, Robert HILAIRE, Mmes Bernadette FORT, adjoints, Mmes Amandine BLACHIER-VERDIER, Céline JOUVE, Pascale CHATEAU, Marie-Thérèse MATHON, Marie-Rose PRAT, MM. Yves JOLY, Gérard MERCIER, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absents : Mme Ingrid RABATÉ et M. Thomas LANDI.

Excusé : M. Yves DURAND

Procurations de Nicole GHIGNON à Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET à Pascale CHATEAU et de Louis DURBEC à Jean-Marie VIALLE.

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT.

**1- Finances :**

a) Par 16 voix pour, subventions allouées aux associations pour un montant de 7 600.00 € dont la participation de soutien au cinéma de Privas – CINEQUANON qui est estimée à 900.00 € (0,47 € par habitants).

b) Par 16 voix pour, vote de la décision modificative n°1 sur le budget communal M14 :

- Mise à zéro comptes 675/042 "valeurs comptables, immobilisation cédées" : - 200.00 €, et 775/042 "produits cession d'immobilisations" : - 500 €.

- Pour équilibrer le budget au compte 60628 "Autres fournitures non stockées" : - 300 €

- Changement imputation recettes d'investissement : C/2111 :-100 000.00 € et au compte 024 "produits des cessions" : + 100 000.00 €.

**2- Travaux :**

a) Monsieur le Maire rappelle que le montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre a été fixé début 2015 à 200 704.00 € HT pour un montant total de marché de travaux de 1 792 000.00 € HT.

Suite aux travaux complémentaires (aléas sol, travaux scéniques, bar, logement,...) et suite au recalage des nouveaux montants des lots 06 et 08 après reconsultation, le montant total du marché des travaux s'élève à 2 035 651.27 € HT à la date du 10 mai 2017.

Après négociation avec le Cabinet d'Architecture A-TEAM situé à CROLLES (Isère), maître d'œuvre de la construction du Pôle Ludique, Festif et Culturel « Chemin de la Combe », les honoraires de maîtrise d'œuvre sont calculés sur un montant de 1 975 286.13 € HT excluant le surcoût dû à la reconsultation des lots 06 et 08.

En conséquence, calculé sur une enveloppe budgétaire affectée aux travaux de 1 975 286.13 € HT, le montant total des honoraires s'élève à ce jour à 244 737,95 € HT.

Par 16 voix pour, le Conseil Municipal décide de conclure l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**3- Ecole :**

a) Par 15 voix pour et 1 abstention (L.ROCHAT), signature de la convention éveil musical année scolaire 2017-2018. Trois classes concernées. Participation de la commune : 1 800.00 €.

Fait à Veyras, le 24 mai 2017

Le Maire,



Alain LOUCHE